

INFOS Fibre



Rives-en-Seine, le 30 octobre 2020



Indispensable pour les particuliers comme pour les entreprises, l'accès au très haut-débit est un enjeu majeur pour le territoire. Faisant suite aux informations glanées (réunions publiques, presse, réseaux sociaux...), vous êtes très nombreux à nous questionner sur ce dossier qui a pris beaucoup plus de temps que prévu.

Nous avons reçu tout récemment des précisions sur l'arrivée de la fibre optique à Rives-en-Seine, de la part de Seine Maritime Numérique, structure chargée par le Département et par Caux Seine aggro de porter financièrement et techniquement la construction du réseau. Pour vous permettre d'y voir plus clair dans les rôles des uns et des autres, reportez-vous aux étapes du déploiement ci-contre.

Vous trouverez dans ce document un point de situation sur la fibre, ainsi qu'une information sur la téléphonie mobile au verso, autre outil de télécommunication qui sera prochainement amélioré dans notre commune. Bonne lecture !

Bastien Conton

Maire de Rives-en-Seine
Conseiller Départemental

DATES À PARTIR DESQUELLES VOUS POURREZ APPELER LES OPÉRATEURS DE VOTRE CHOIX POUR AVOIR LA FIBRE :

11 décembre 2020

Villequier

Ouverture déjà lancée

Caudebec-en-Caux

Pont de Brotonne

Saint Wandrille-Rançon

14 décembre 2020

Les zones en blanc seront raccordées dans le courant du 1^{er} semestre 2021 : Les Coudréaux, Bébec, la Mare à Bache et la Guerche à Villequier; et du centre-ville jusqu'à Révima et jusqu'à la limite avec Maulévrier à Caudebec-en-Caux.

Comment cela se passe ? Exemple : Monsieur Martin habite au hameau du Quesnay à Villequier, les travaux ont été réceptionnés et la phase de commercialisation sera lancée à partir de la mi-décembre. Dès lors, il pourra contacter les fournisseurs d'accès à Internet déjà présents sur le réseau construit par Seine-Maritime Numérique (Orange et SFR pour le moment), pour souscrire une offre d'accès à Internet à Très Haut Débit. C'est le fournisseur d'accès à Internet que Monsieur Martin aura choisi qui viendra faire la continuité optique entre l'extrémité du réseau construit sur le domaine public (au plus près de son habitation), jusqu'à l'intérieur de son domicile.

► **VOUS SEREZ LIBRES DU CHOIX DE VOTRE OPÉRATEUR**, dès lors qu'il a signé la convention de passage sur le réseau construit par Seine-Maritime Numérique ; c'est déjà le cas d'Orange et SFR, et pour Bouygues Télécom à partir de 2021.

LES ÉTAPES DU DÉPLOIEMENT

Etape 1 « études » : Seine Maritime Numérique repère les locaux à desservir, inventorie les réseaux d'infrastructures disponibles (fourreaux et poteaux) et vérifie les adresses.

Etape 2 « travaux » : Seine Maritime Numérique tire les câbles optiques en aérien ou en souterrain.

Etape 3 « commercialisation du réseau » : l'exploitant Connect 76 loue le réseau aux fournisseurs d'accès Internet.

Etape 4 « raccordement » : les fournisseurs d'accès installent la fibre dans les logements et commercialisent leurs abonnements.

Pour en savoir +
sur la fibre :
www.smn76.fr
contact@smn76.fr

INFOS Téléphonie mobile

La fibre optique, gérée par SMN76, est indépendante de l'accès à la téléphonie mobile. C'est à l'Etat et à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) de résoudre progressivement les difficultés des zones « blanches ».

La Municipalité suit ce dossier de très près, consciente que certains secteurs de Rives-en-Seine sont encore mal desservis en matière de couverture mobile. Les services de la ville travaillent en étroite collaboration avec la Préfecture et l'opérateur chargé d'assurer la couverture des zones blanches sur notre territoire.

La loi ELAN de 2018 allège les contraintes administratives pour accélérer le déploiement des antennes-relais. L'objectif avec cette loi est de parvenir à une couverture très haut débit (supérieure à 30 mégabits par seconde) pour tous d'ici fin 2022.

Deux secteurs de notre commune ont été retenus dans le cadre d'un programme gouvernemental baptisé « New Deal de la téléphonie mobile ».

Il s'agit d'un programme national destiné à généraliser une couverture mobile de qualité pour tous les Français. Il passe notamment par l'obligation pour les opérateurs de couvrir certaines zones blanches définies en concertation avec les collectivités.

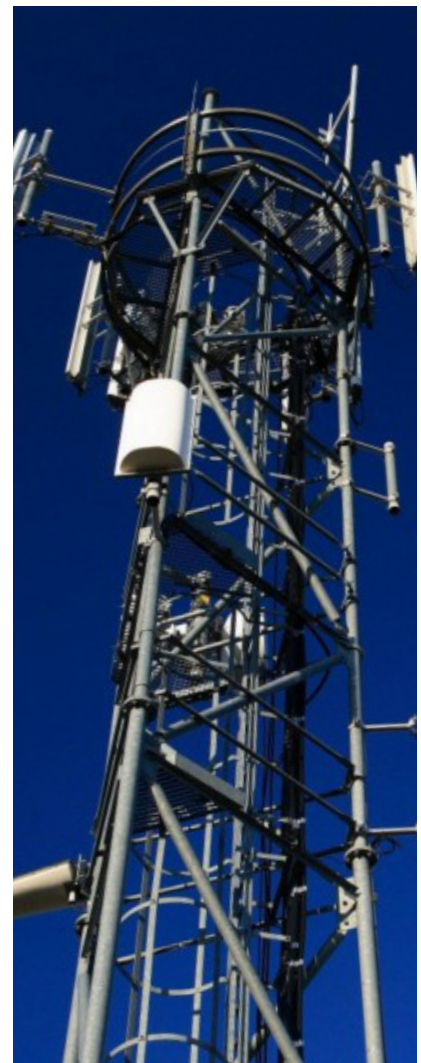
Le secteur de Rançon couvert en 2021

Sur le secteur de Rançon, un pylône de téléphonie mobile va être posé au niveau de la route de Lance (à côté du pont passant sur la D490) où un terrain appartenant au Département de la Seine-Maritime a été identifié. La procédure administrative pour l'installation d'un pylône sur ce terrain est en cours. Sa mise en service devrait se faire dans le courant de l'année 2021.

Le secteur du Marais de Caudebec

Le secteur du Marais de Caudebec a aussi été retenu : un opérateur a engagé une étude pour implanter une antenne qui couvrira la vallée jusqu'à Sainte Gertrude.

La difficulté est de trouver le terrain disponible. En effet, l'Agence Régionale de Santé s'oppose, par principe de précaution, à l'installation d'une antenne près de la station de pompage (pour garantir la sécurité du captage). Aucun terrain public n'est donc mobilisable. La municipalité de Maulévrier-Sainte Gertrude travaille avec celle de Rives-en-Seine pour trouver un propriétaire privé. Un terrain potentiel a été identifié : il pourrait permettre le déploiement d'une antenne dans le courant de l'année 2021.



A noter que l'opérateur de téléphonie chargé d'installer les antennes est désigné par l'Etat en fonction du secteur. Une fois l'antenne installée, elle sera partagée entre tous les opérateurs : vous n'aurez pas à changer d'abonnement.

► Les services techniques se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions sur la fibre optique et la téléphonie mobile :

02 35 95 90 10 ou servicetechniques@rives-en-seine.fr